

La Haye, le 9 janvier 2023

Aux sympathisants de la Stichting Certificaathouders Triodos Bank,

Introduction

Tout d'abord, nous souhaitons à tous une bonne et heureuse année. Nous espérons qu'il s'agira d'une excellente année pour vous tous et que nous réussirons, en tant que Fondation, à réaliser davantage notre double objectif (défendre les intérêts des détenteurs de certificats de la Banque Triodos et contribuer au maintien des fonctions bancaires que la Banque Triodos remplit en tant que banque durable et sociale) au cours de l'année à venir.

A l'occasion de cette nouvelle année, nous tenons également à remercier chaleureusement tous nos bénévoles qui, souvent dans l'ombre, apportent une contribution importante au fonctionnement de notre Fondation. Il s'agit notamment de la gestion des données, du travail de secrétariat, de la communication et des contributions de divers groupes de travail (affaires juridiques, communication, pensée alternative, titulaires de certificats en situation de détresse financière aiguë) et de notre conseil consultatif.

Grâce aux efforts de tous ces bénévoles et à votre soutien, notre Fondation est devenue, au cours de l'année écoulée, une organisation solide comptant au total plus de 2 900 sympathisants qui détiennent collectivement près de 2 millions de certificats, d'une valeur équivalente de plus de 160 millions d'euros. Grâce à ces contributions et efforts collectifs, nous avons pu former une contre-force, en devenant un interlocuteur de la direction de la Banque Triodos.

Dans le prolongement de notre lettre d'information du 23 décembre dernier, nous nous concentrons dans cette lettre d'information sur les quatre questions suivantes :

1. Bref rapport de l'audition de notre pétition par la Chambre d'entreprise le 22 décembre 2022.
2. La valorisation des certificats par la Banque Triodos au 1er janvier 2023
3. Développements concernant les certificats de dépôt de la Banque Triodos en Belgique et en Espagne
4. Contribution financière.

Rapport succinct audition orale Pétition de la Chambre des entreprises le 22 décembre 2022

Dans le bulletin d'information du 23 décembre 2022, nous avons déjà décrit que la veille avait eu lieu l'audience orale devant la Chambre d'entreprise de la pétition déposée par la Fondation pour l'ouverture d'une procédure dite d'enquête. Dans cette Newsletter, nous souhaitons faire un bref compte-rendu de ce qui s'est passé lors de l'audition et de la vision actuelle de la Fondation.

Défenseurs de la Fondation et du VEB

Les premiers à prendre la parole ont été les avocats de la Fondation et de l'Association des actionnaires (VEB). L'avocat de la Fondation, M. Van Dam (cabinet Lemstra Van der Korst), a soutenu dans son plaidoyer que la banque n'a fourni des informations que sous la pression de cette procédure. Ces informations montrent que les problèmes auxquels sont confrontés les détenteurs de certificats de dépôt sont bien plus profonds que ce que la banque avait admis précédemment. Par conséquent, de l'avis de la Fondation, une enquête de la Chambre des entreprises est nécessaire. Ce n'est qu'alors que l'on pourra jeter les bases d'un rétablissement de la confiance des détenteurs de certificats dans la Banque Triodos. Les liens indispensables à cet égard sont :

- Clarté sur ce qui s'est passé dans le passé. La banque savait bien avant le début de 2020 (probablement même avant novembre 2017, ce dont témoignent les documents soumis à l'audition) que le système de négociation des certificats n'était pas tenable et n'a pratiquement rien fait de concret avec cette connaissance. La banque ne s'est pas acquittée de son devoir de diligence de manière adéquate ;
- Déterminer l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies aux détenteurs de certificats depuis le début de 2020. D'après les documents fournis, il y a de nombreuses raisons de penser que cela n'était pas en ordre. Les intérêts des détenteurs de certificats n'ont pas été suffisamment pris en compte dans les décisions prises par la banque ;
- Mise en évidence de faiblesses dans la "gouvernance d'entreprise" de la banque (la manière dont la gestion de la banque était organisée).

L'avocat de la VEB a présenté une analyse des faiblesses et des risques de la stratégie de croissance de la banque, poursuivie depuis des années, et a critiqué l'incapacité de la banque à faire face à temps à leurs conséquences pour la durabilité du système d'échange de certificats. Pendant bien trop longtemps, la banque a continué à faire comme si de rien n'était et a continué à vendre de nouveaux certificats. Entre-temps, la gouvernance d'entreprise n'était pas saine, la divulgation était inadéquate, le devoir légal de diligence a été violé et il y a eu une mauvaise gestion prudentielle.

La parole a également été donnée brièvement aux directeurs. Le président de la Fondation, Fons van der Velden, a souligné que les détenteurs de certificats de dépôt de la Banque Triodos sont généralement des personnes calmes et rationnelles qui ne montent pas aux barricades à la moindre occasion. La Fondation n'a pas agi du jour au lendemain et n'a décidé de déposer sa pétition qu'après l'échec de nombreuses tentatives de dialogue avec la banque.

S'exprimant au nom de Triodos Tragedy, Jan Janssens a souligné un certain nombre d'exemples poignants de détenteurs de certificats de dépôt qui ont rencontré de graves problèmes en raison de l'arrêt de la négociation des certificats.

Défense du Directoire, du Conseil de surveillance et de la SAAT

Ensuite, les avocats du Directoire (BoD), du Conseil de Surveillance (SB) et de la Stichting Administratiekantoor Aandelen Triodos Bank (SAAT) ont pris la parole, suivis de leurs directeurs. Le fil conducteur des plaidoiries était que la banque avait effectivement fait preuve de transparence, avait fourni de nombreuses informations et avait soigneusement traité les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les détenteurs de certificats de dépôt. En outre, une enquête de la Chambre des entreprises ne résoudrait pas le problème de la non-commercialisation des certificats de dépôt et ne serait pas dans l'intérêt de l'avenir de la banque. Il est frappant de constater que l'avocat de la Triodos Bank, M. Overkleeft (cabinet Nauta Dutilh), a admis que la banque était déjà consciente des goulets d'étranglement liés au système de négociation avant 2020, mais qu'elle pensait disposer de plus de temps pour y remédier qu'il n'en a finalement été ainsi. À plusieurs reprises, il a également porté des accusations contre la Fondation. Il a été dit que la Fondation ne représentait qu'un petit nombre de détenteurs de certificats de dépôt, qu'elle ne s'intéressait pas à la recherche mais au blocage du MTF*, et qu'elle n'avait pas proposé d'alternatives au MTF.

Quelques déclarations de M. Overkleeft :

"Pourquoi les détenteurs de certificats n'admettent-ils pas simplement qu'ils ont toujours soutenu la mission ? Alors accepte juste que ce sont les conséquences, d'accord ?"

"Les détenteurs de certificats n'ont aucun droit aux informations provenant du cockpit. Ce ne sont que des passagers."

La Banque Triodos et la SAAT ont toutes deux insisté sur la reprise du dialogue avec les détenteurs de certificats et ont plaidé pour le rejet de l'enquête demandée par la Fondation. Par l'intermédiaire de son avocat, Me Kamerbeek (cabinet Van Doorne), la SAAT a formulé des critiques précises à l'égard de la communication d'informations par la banque. Des changements dans la gouvernance ont également été annoncés. Selon la SAAT, les principes modernes de bonne gouvernance, tels que le principe "une action, une voix", une procédure de consultation bien définie de la SAAT envers ses détenteurs de certificats de dépôt et un droit de nomination pour les administrateurs de la SAAT, doivent être examinés attentivement. Les détenteurs de certificats de dépôt qui le souhaitent pourront voter eux-mêmes à un MTF et la SAAT soumettra au vote des détenteurs de certificats de dépôt différents modèles à cette fin.

Questions du président de la Chambre d'entreprise

Après un ajournement, l'audience a repris avec les questions du président et des membres de la Chambre d'entreprise aux parties. La plupart des questions étaient dirigées vers la Triodos Bank et portaient sur le moment où la banque a su qu'il y avait des problèmes avec le système d'échange de certificats et sur ce qui a été fait à ce moment-là. La Fondation et le VEB ont également reçu quelques questions.

Parallélisme des intérêts

Le président a ensuite constaté une similitude d'intérêts entre les banques et les détenteurs de certificats. Il a également noté que la SAAT a fait des poignées de main concrètes et que la banque veut parler aux détenteurs de certificats de dépôt sous la direction d'un médiateur. Cependant, il a manqué le regret et la satisfaction de la part de la banque. Aux parties, il a demandé une réponse.

Réplique, réplique et clôture

L'audience s'est terminée par la possibilité pour toutes les parties de répondre aux plaidoiries de l'autre partie. Ce faisant, l'avocat de la SAAT a appelé à garder la porte ouverte et à rechercher un contact direct, sachant que les relations au sein de la banque (gouvernance) sont appelées à changer. Les avocats de la Fondation et de la VEB ont indiqué que, au vu de l'histoire passée, ils n'avaient guère confiance dans les chances d'une reprise des pourparlers et de la médiation. Fons van der Velden a indiqué au nom de notre Fondation que celle-ci examinerait la réponse à la question posée par le président.

Le président a terminé la séance en annonçant que la Chambre d'entreprise délibérera et préparera une décision à une date à déterminer. Il a demandé à ce que les parties soient entendues si elles parviennent à de nouvelles opinions d'ici là.

Après l'audition

Depuis, la Chambre d'entreprise a indiqué qu'elle avait pour objectif de statuer sur l'affaire (faire droit ou non à la demande d'enquête) d'ici le 1er mars 2023.

La Fondation étudie actuellement sa position, prend conseil sur la question et consulte le VEB. Nous rendrons compte du résultat de nos délibérations dans les prochains bulletins d'information.

(*) MTF = Multilateral Trading Facility, à mettre en œuvre par Captin en tant que fournisseur.

Évaluation des certificats de la Banque Triodos au 1er janvier 2023

Par son message du mercredi 21 décembre 2022, la Banque Triodos a informé les détenteurs de certificats de la valeur économique estimée des certificats de la Banque Triodos à partir du 1er janvier 2023. Cette valeur a été fixée par la Banque Triodos à 60 € par certificat. La Banque Triodos transmettra cette valeur à l'administration fiscale, qui l'utilisera pour la déclaration d'impôt sur le revenu 2023 (case 3) des détenteurs de certificats de dépôt privés (les détenteurs de certificats de dépôt professionnels relèvent pour la plupart du régime de l'impôt sur les sociétés).

Ce message de la Banque Triodos a soulevé des questions (de colère) chez de nombreux détenteurs de certificats. Et nous aussi, en tant que conseil d'administration, nous nous sommes demandés comment, avec une évaluation de 59 € au 1er janvier 2022, la Banque Triodos peut maintenant arriver à une évaluation de 60 € au 1er janvier 2023. Et en plus de cela, la Banque Triodos - encore une fois - n'excelle pas dans la transparence sur la façon dont elle est arrivée à cette évaluation.

En conséquence, le conseil d'administration a décidé d'envoyer une lettre à la Banque Triodos lui demandant instamment de fournir des réponses claires et détaillées à six questions à tous les détenteurs de certificats de dépôt. Les questions portent notamment sur l'identité du cabinet international de comptabilité et de conseil engagé, la méthodologie utilisée par le cabinet pour déterminer la valeur et l'existence d'une consultation des autorités fiscales sur l'évaluation. Et si une telle consultation n'a pas eu lieu, quelles ont été les considérations pour s'abstenir d'une telle consultation. Cette lettre a été envoyée à la Banque Triodos le jeudi 29 décembre dernier (voir ce lien) et le 30 décembre, la Banque Triodos a indiqué qu'elle avait l'intention de répondre au cours de la première semaine de janvier.

Banque Triodos - certificats au-delà des frontières

Au fil des ans, la Banque Triodos a également négocié activement des certificats en Belgique, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni. Au total, près de 40 % des certificats de la Banque Triodos sont détenus par des personnes non néerlandaises. Ils sont aussi affectés que les détenteurs de certificats néerlandais par la suspension de la négociation et la baisse anticipée de la valeur des certificats.

De nombreux détenteurs de certificats "étrangers" se sont inscrits comme sympathisants de la Stichting Certificaathouders Triodos Bank, mais se sont également organisés localement. Par exemple, en Belgique (un total de +/- 7400 détenteurs de certificats), les parties prenantes se sont réunies de manière informelle dans un collectif qui échange des informations, formule des positions et les amène à un dialogue régulier avec - principalement - la direction belge de la Banque Triodos et le membre belge de la SAAT.

En Espagne (un total de +/- 7500 titulaires de certificats), il existe un groupe informel "Telegram" qui échange des informations entre eux (voir CDA TRIODOS sur Telegram, ou www.triod.es). Entre-temps, 13 actions en justice ont été intentées devant des tribunaux provinciaux en Espagne. Dans huit cas, les juges ont donné raison à la Banque Triodos et dans cinq cas, le verdict est tombé en faveur du détenteur du certificat. L'argument couramment invoqué dans les derniers arrêts est que la Banque Triodos attribue actuellement aux certificats un statut différent ("non négociable") de celui qu'ils avaient au moment de leur

vente. En Espagne, un certificat de la Banque Triodos est considéré comme un produit d'investissement à haut risque. Il est probable que les parties fassent appel dans tous les cas. Elle attend donc le verdict d'une juridiction supérieure.

Contribution financière

Enfin, merci à tous ceux qui nous ont maintenant transféré la contribution financière demandée de 25,00 € ou plus. Ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de le faire sont priés de transférer leur contribution à la Fondation sur le compte bancaire NL17 INGB 0675 5948 20 au nom de Stg Certificaat Triodos Bank ou via ce lien :

- <https://www.stichtingcertificaathouderstriodosbank.nl/bijdragen-stichting>

Veillez toujours indiquer votre nom et l'adresse électronique que vous avez utilisée lors de votre inscription à la Fondation (veuillez remplacer @ par at). Merci d'avance.

Le Conseil de la Fondation pour les porteurs de certificats de la Banque Triodos,

Daan Greven

Allert van den Ham

Hugo fait mal

Ronald Kramer

Fons van der Velden